

Extrait

ORDONNANCE n° 01-03 / 2017

de l'Administration de l'organisation sociale panukrainienne

Union ukrainienne des fabricants et des entrepreneurs

Kyiv

le 01 septembre 2017

A propos de l'adhésion aux membres de l'UUFÉ

Après avoir entendu l'information du Président de UUFÉ, Kinakh A.K., sur la nécessité de l'adhésion aux membres collectifs de l'Organisation sociale panukrainienne Union ukrainienne des fabricants et des entrepreneurs:

- de la société à responsabilité limitée Katalitprylad, Kyiv (accordé avec le chef de RV UUFÉ a été personnellement);

L'Administration d'UUFÉ

PAR LA PRÉSENTE ORDONNE:

1. Selon l'art. 5.3, l'art. 8.3 des Statuts de l'UUFÉ, d'admettre aux membres collectifs de l'Organisation sociale panukrainienne Union ukrainienne des fabricants et des entrepreneurs:

- la Société à responsabilité limitée Entreprise de production scientifique Katalitprylad, le Directeur Dubinevych Sergii Vasyliiovych;

2. Au Directeur Exécutif d'UUFÉ Masnyk O.I. – enregistrer les membres admis et jusqu'au 15 septembre 2017 émettre les certificats d'adhésion en UUFÉ de l'ordre établi.

3. Confier le contrôle de l'exécution de l'Ordre au Premier Vice-Président de l'UUFÉ, Prokhorov S.M.

Président d'UUFÉ

A.K. Kinakh

L'extrait est conforme.

Directeur exécutif d'UUFÉ (signé)

O.I. Masnyk

Sceau rond: Ukraine, Kyiv, Organisation sociale panukrainienne Union ukrainienne des fabricants et entrepreneurs, Code d'identification 00036897